



CONSEIL COMMUNAL
DE BASSINS



Procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil Communal du 07 octobre 2020

L'assemblée est convoquée le mercredi 07 octobre 2020 à la salle polyvalente à 20 heures avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 03 septembre 2020 ;
2. Communications du bureau et de la Municipalité ;
3. **Préavis n° 08/2020** - Demande de vente d'actions de Romande Energie pour ristourne des comptes 2014 et 2015 ;
4. **Préavis n° 09/2020** - Arrêté d'imposition pour l'année 2021 ;
5. Nomination du 2ème vice-Président ;
6. Nomination d'un.e scrutateur.rice ;
7. Nomination d'un.e scrutateur.rice suppléante ;
8. Nomination de deux membres de la commission de gestion ;
9. Nomination de deux membres de la commission des finances ;
10. Propositions individuelles ;
11. Divers.

L'assemblée est présidée par Nicolas Sudan. Les scrutatrices sont Nathalie Badertscher et Frédérique Zesiger-Schaerer. Le secrétaire est Karim Donnet.

Madame Sabrina Broggi participe au conseil en tant que candidate au poste de secrétaire remplaçante. Elle travaillera ensuite sur l'établissement du PV afin d'être prête en cas de nécessité.

L'appel fait constater la présence de 30 conseillers. 8 conseillers sont excusés, 1 conseiller est absent. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. La majorité absolue est de 16 voix.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 03 septembre 2020 ;

Le PV est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau et de la Municipalité ;

Le président Ad hoc Nicolas Sudan annonce qu'il remplace au pied levé François Martignier actuellement en quarantaine.

Il mentionne ensuite que le préavis voté lors de la dernière séance porte le N° 07/2020 et non 08/2020 comme mentionné dans le rapport de la commission de gestion.

Il donne lecture de la lettre des ex-employées du RAB (courrier reçu le jour même dans l'après-midi). Cette lettre fera l'objet d'un point dans l'ordre du jour du prochain conseil. La lettre est annexée au PV.

Mention est faite d'une pétition reçue concernant le licenciement du personnel de l'Abricroque signée par 33 personnes et remise à la municipalité. La pétition est annexée à ce PV.

Nicolas Sudan souligne : la communication opérée par Monsieur Ramel n'est pas conforme à l'institution du conseil communal mais n'est pas non plus illégale. Je souhaite donc rappeler à Monsieur Ramel et à tout le monde qu'il y a des façons plus officielles de communiquer (à travers des outils tels que des interpellations et de motions) et qu'il n'est pas souhaitable que nous retrouvions à communiquer à tort et à travers tels que nous le ferions sur un réseau social.

Vous trouverez dans le document annexe, les communications de la municipalité.

3. Préavis n° 08/2020 - Demande de vente d'actions de Romande Energie pour ristourne des comptes 2014 et 2015 ;

Anne Genevay-Bolay donne lecture des conclusions du rapport de la commission des finances, et Jean-Claude Allinger lit celles de la commission de la déchetterie.

La Municipalité présente ses arguments pour demander au conseil d'accepter le préavis.

Guillaume Hayoz demande si l'acceptation de ce préavis ne va pas créer un précédent. Didier Lohri répond que le problème des panneaux solaire ne concerne qu'un individu alors que celui de la déchetterie concerne toute la population.

Olivier Ramel a mentionné que le STI a bien précisé que la pose de panneaux solaire est différente selon la commune et que les frais du STI qui sont payés en sus des frais d'enquête ne figurent pas dans le règlement.

Frédéric Guenin demande le vote au bulletin secret et est soutenu par de nombreux conseillers.

Le préavis mis au vote, récolte 12 OUI et 18 NON et est donc refusé.

4. Préavis n° 09/2020 - Arrêté d'imposition pour l'année 2021 ;

Nathalie Guignard Pidoux lit les conclusions du rapport de la commission des finances, qui demande l'approbation du préavis. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Didier Lohri remercie le conseil.

5. Nomination du 2ème vice-Président ;

Est élu par acclamation Jean-Claude Allinger

6. Nomination d'un scrutateur;

Est élu par acclamation Rémy Damond

7. Nomination d'une scrutatrice suppléante ;

Est élue par acclamation Herlinda Elmer

8. Nomination de deux membres de la commission de gestion;

Sont élus par acclamation Markus Seitz-Schulze-Rouat et Olivier Ramel

9. Nomination de deux membres de la commission des finances ;

Sont élus par acclamation Nathalie André et Rémy Damond

10. Propositions individuelles ;

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du conseil

11. Divers.

Bernard Treboux demande si l'assemblée du RAB est publique et s'il est possible de connaître la date de celle-ci.

Didi Lohri répond que celle-ci n'est pas encore fixée mais que cette information sera donnée une fois connue.

Bernard Treboux souligne aussi que le préavis mentionne erronément que la commune possède 1147 actions alors qu'il n'en reste que 225.

Didier Lohri répond que des actions ont été vendues pour la salle polyvalente et le parking. Un état des ventes sera établi et les chiffres exacts seront donnés lors du prochain conseil.

Nathalie André demande si l'employé communal qui tond le terrain de football pendant 3 heures sous la pluie est encadré.

Didier Lohri répond : ce n'est pas un employé communal, c'est un externe mais je prends note.

La séance est levée à 21h14.

Nicolas Sudan

Président Ad hoc du Conseil Communal



Karim Donnet

Secrétaire du Conseil communal

N.B. Le PV original sera signé après approbation par les conseillers (art. 58 R.C.C)